

*Nous avons dressé ci-dessous la liste des questions les plus fréquemment posées par les consommateurs par rapport au Marquage Antivol Sherlock, ainsi que leur réponse. Bonne lecture!*

**Q : Combien coûte le marquage Sherlock?**

R : Effectuer le « *marquage antivol intensif* »® sur une automobile ou un camion de poids léger coûte 239 dollars, taxes en sus. Pour connaître le prix du marquage sur les autres véhicules, [cliquez ici](#).

**Q : À quel endroit puis-je faire marquer mon automobile?**

R : Le marquage Sherlock est disponible auprès de plus de 450 concessionnaires automobiles neuves et auprès des vitriers exclusifs suivants : Lebeau Vitres d'autos et DURO vitres d'autos. **ATTENTION!** Certains commerces prétendent vendre du Sherlock alors que ce n'est pas le cas... [cliquez ici](#) pour avoir la liste complète de nos dépositaires autorisés.

**Q : Je viens d'acheter un véhicule déjà marqué et mon assureur me demande un « certificat » de marquage. Comment puis-je me le procurer?**

R : Vous devez vous rendre chez Lebeau Vitres d'autos, DURO vitres d'autos ou un concessionnaire dépositaire autorisé Sherlock afin de faire effectuer la vérification visuelle du marquage existant, effectuer le(s) marquage(s) manquant(s), le cas échéant, afin de certifier l'intégrité du marquage et émettre un nouveau certificat à votre nom. Des frais s'appliquent.

**Q : J'ai reçu une lettre me demandant la permission d'effectuer un contrôle de qualité du marquage effectué sur mon véhicule. Est-ce bien important?**

R : Tout à fait! En nous permettant de vérifier la qualité du travail effectué sur votre véhicule, vous nous aidez à évaluer chacun de nos dépositaires et, ainsi, nous assurer que les normes de qualité les plus élevées de l'industrie sont respectées.

**Q : Quels sont les avantages d'acheter un marquage Sherlock plutôt qu'un marquage d'une autre marque?**

R : La liste est longue! Tout d'abord, le « *marquage antivol intensif* »® de Sherlock **est le seul dont l'efficacité est éprouvée**, statistiques à l'appui. Le risque de vol est **réduit de 90 %**. Aucun autre produit sur le marché ne peut en prétendre autant. C'est également le seul produit **recommandé par l'APA**. Vérifiez auprès de votre assureur **le rabais** que vous pourriez obtenir pour un Sherlock versus une autre marque... vous verrez alors un autre bel avantage de faire affaire avec Sherlock. Avec une solide expérience de 26 ans et un savoir-faire unique, Marquage Antivol Sherlock est l'entreprise la plus réputée en matière de sécurité automobile.

**Q : Quel sera le rabais accordé par mon assureur lorsque mon véhicule sera marqué?**

R : Seul votre assureur peut répondre à cette question. N'hésitez pas à contacter votre courtier ou votre agent.

**Q : J'ai demandé un marquage Sherlock, mais on m'a vendu, à mon insu, un marquage d'une autre compagnie... que puis-je faire?**

R : Des commerçants sans scrupule se servent de la force de notre marque et de notre réputation pour bernier le consommateur. Vous pouvez vous adresser à l'APA ou à l'Office de la protection du consommateur pour déposer une plainte.

<http://www.apa.ca/template.asp?lang=french>

<http://www.opc.gouv.qc.ca/Indext.aspx#>

**Q : Je ne souhaite pas faire marquer les MAGs de ma voiture. Puis-je bénéficier d'une exemption de marquage pour ces pièces?**

R : Malheureusement, non. Mais heureusement, d'un autre côté, car le fait de marquer ces pièces de votre véhicule assure l'intégrité et l'efficacité de notre système.

**Q : Aurai-je des frais annuels une fois le marquage installé sur mon véhicule?**

R : Non. Une fois le marquage effectué sur votre véhicule, il dure pour toute la vie du véhicule et il est sans aucuns frais mensuels ou annuels.

**Q : Pourquoi les employés de Sherlock ne peuvent-ils pas transmettre une copie de mon certificat à mon courtier?**

R : Selon la loi québécoise sur la protection des renseignements personnels, nul ne peut communiquer à un tiers les renseignements personnels contenus dans un dossier qu'il détient sur autrui, à moins que celui-ci n'y consente par écrit. Puisque la production de ce consentement est aussi longue à effectuer pour le client que de simplement transmettre ledit certificat à l'assureur, l'exercice du consentement devient inutile...